

**Nombre de Délégués :**

En exercice	116
Présents	72
Procurations	11
Votants	83

DELIBERATION N°14-110322**Objet : Déchèterie de Sarlat : procuration donnée à l'Hôpital de Sarlat pour passer une convention de Servitude avec ENEDIS (ex ERDF) – 2^{ème}**

L'an deux mille vingt-deux, le onze mars, le **Comité Syndical du SYNDICAT MIXTE DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES du Périgord Noir** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à "La Borne 120", Commune de Marçillac-St-Quentin sous la présidence de M. Jérôme PEYRAT, Président.

Date de Convocation du Comité Syndical : *le 23 février 2022*

Etaient présents :**POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS DE FENELON :**

ARCHIGNAC		
BORREZE	Dominique HERMENAULT	
CALVIAC EN PERIGORD	Sylvie MENARDY	
CARLUX	Jean-Claude DELHORBE	Marie-Laure FERBER
CARSAC AILLAC	Laurent LACOMBE	
JAYAC	Guy ESTRUC	
PAULIN	Alain PERIQUOI	Catherine CHEYROU
PECHS-DE-L'ESPERANCE		
SALIGNAC EYVIGUES	Jacques FERBER	Didier DELBARY
SIMEYROLS	Jean-Pierre PLANCHE	
PRATS DE CARLUX	Héloïse MARADENE	
ST CREPIN ET CARLUCET	Gérard TEILLAC	Brigitte CAPMAS-REBOUSSOU
ST GENIES	Charles MOLINA	
ST JULIEN DE LAMPON	Jean-Pierre HAMEL	Chantal LAVILLE
STE MONDANE		
VEYRIGNAC	Claude DENIS	Jocelyne MANIERE

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DOMME-VILLEFRANCHE DU PERIGORD :

BOUZIC	Séverine RAMOS	
CASTELNAUD LA CHAP.	Christian ARNOUIL	Jean-Philippe FARFAL
CENAC ET ST JULIEN	Philippe BOISSON	Martine CONSTANT
DAGLAN	Maurice LAPOUGE	
DOMME		
FLORIMONT GAUMIER	Mathias LUCAS	Nicole MAROUSSIE
GROLEJAC	Jocelyne TIREL LALAUDE	
NABIRAT	Jérôme DELPECH	
ST AUBIN DE NABIRAT	Christian GARRIGOU	
ST CYBRANET	Alain BIELHER	
ST LAURENT LA VALLEE		
ST MARTIAL DE NABIRAT	François DEFONTAINE	Hervé MENARDIE
ST POMPON		
VEYRINES DE DOMME	Jean-Pascal FARINA	Pascal MISSIAEN

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DE LA DORDOGNE :

ALLAS LES MINES	Yves GAROUTY	Sylvain BRULEY
CASTELS-BEZENAC	Hervé CARVES	Alain FREREBEAU
MEYRALS	Jacqueline JOUANEL	Eric HAUTESERRE

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DE L'HOMME :

AUBAS	Jean-Marie DESCAMP	Elisa COUSIN
COLY-ST AMAND	Jean-Louis BREUIL	
FANLAC	Liliane LABATUT	Annie BECOURT
LA CHAPELLE AUBAREIL	Sébastien FRIT	
LES EYZIES	Françoise BAUDRY	
LES FARGES		
MONTIGNAC		
PEYZAC LE MOUSTIER	Hervé DUVAUCHELLE	
SERGEAC	Pierette BLEMONT	Vincent JARDEL
ST LEON SUR VEZERE		
THONAC	Marc PONS	
VALOJOUX	Christiane SALVIAT	

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES SARLAT-PERIGORD NOIR :

BEYNAC et CAZENAC	Francis VAUCEL	Serge PARRE
LA ROQUE GAGEAC	Jérôme PEYRAT	Jacques TUNEU
MARCILLAC ST QUENTIN	Anne-Marie MALBEC	Marcelle DELIBIE
MARQUAY	Sylvie JESINGHAUS	
PROISSANS	Laurent GALMOT	Patrick CROUZILLE
SARLAT LA CANEDA	Marlies CABANEL	Marie-Pierre VALETTE
ST ANDRE-ALLAS	Jean-Jacques ALBIE	
ST VINCENT DE COSSE	Nathalie BALLERAND	
ST VINCENT LE PALUEL	Christine DANGREMONT	Eric ALARD
STE NATHALENE	Frédéric TACHE	
TAMNIES	Marc PONS	
VEZAC	Christian ROBLES	Christian SESTARET
VITRAC		

Excusés :

M. Michel BOSREDON (*Montignac*), Mme Dorothee DELTEIL (*Peyzac-le-Moustier*), Mme Sylvie DELBARY (*Vézac*), Mme Christiane DESMOULINS (*Nabirat*), Mme Catherine BERTHELOT (*La Chapelle-Aubareil*).

Procurations :

Mme Marion CHAPUT (*Saint-Geniès*) donne procuration à M. Charles MOLINA (*Saint-Geniès*)
Mme Claudine FARFAL (*Saint-Cybranet*) donne procuration à M. Alain BIELHER (*Saint-Cybranet*)
M. Philippe BASTIDE (*Valojoux*) donne procuration à Mme Christiane SALVIAT (*Valojoux*)
M. Fabrice LEFEVRE (*Simeyrols*) donne procuration à M. Jean-Pierre PLANCHE (*Simeyrols*)
M. Cyril CERF (*Thonac*) donne procuration à Mme Claudine LAWARREE-MALO (*Thonac*)
Mme Brigitte AUDOUARD (*Sainte-Nathalène*) donne procuration à M. Frédéric TACHE (*Sainte-Nathalène*)
Mme Marie-Annick DUCOIN-HAZARD (*St Laurent-la-Vallée*) donne procuration à
M. Gé KUSTERS (*Saint-Léon-sur-Vézère*) donne procuration à
Mme Andrée CAMBIER (*Carsac-Aillac*) donne procuration à Laurent LACOMBE (*Carsac-Aillac*)
M. Lilian GILET (*Saint-Laurent-la-Vallée*) donne procuration à M. Jérôme PEYRAT (*La Roque-Gageac*)
Mme Marie-Pierre VALETTE (*Sarlat-la-Canéda*) donne procuration à Mme Marlies CABANEL (*Sarlat-la-Canéda*)

Mme Marlies CABANEL (*Sarlat-la-Canéda*) a été élue secrétaire de séance.

.....

Monsieur le Président indique que les travaux concernant la modification de la ligne électrique située à Rivaux, entre la RD 47 Avenue du Colonel Kaufmann et la VC11 Route du Ratz-Haut, réalisés par le ENEDIS (ex ERDF) ont occasionné un passage de lignes souterraines sur le terrain, de la déchèterie de Sarlat, cadastrée section AP n°334, sise Commune de SARLAT LA CANEDA (24200) au 1814 Route du Ratz Haut, propriété du CENTRE HOSPITALIER de Sarlat, exploitée par le SMICTOM DU PERIGORD NOIR (SICTOM).

Monsieur le Président sollicite de l'assemblée de pouvoir intervenir à l'acte à recevoir par Maître Jean René LATOUR, notaire associé à Périgueux (24000), 27 rue Gambetta, devant contenir entre ENEDIS (ex ERDF) et le CENTRE HOSPITALIER JEAN LECLAIRE sis lieu-dit le Pouget – Avenue Jean Leclaire 24200 SARLAT LA CANEDA (Identifiant SIREN : 262 405 988).

Une convention d'implantation d'une canalisation électrique souterraine et tous ses accessoires portant sur une partie d'une parcelle de terrain appartenant au CENTRE HOSPITALIER JEAN LECLAIRE, et dont le syndicat dénommé SMICTOM DU PERIGORD NOIR (SICTOM) est locataire aux termes d'un bail établi en date du 28 février 2014.

Les droits concédés à ENEDIS (ex ERDF) portent sur une partie de la parcelle cadastrée section AP n°334, uniquement sur une bande de 1.50 mètres de large et sur une longueur d'environ 70 mètres. Le propriétaire conserve la propriété et la jouissance de la parcelle sous respect des conditions prévues dans la présente convention.

AR Prefecture

024-252402284-20220311-14110322-DE
Reçu le 28/03/2022
Publié le 28/03/2022

Le Président propose à l'assemblée de délibérer sur ce sujet.

Vu l'avis du Bureau Syndical réuni en séance du 01/03/2022,
Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Autorise et décide** la régularisation de la convention sus-énoncée aux charges et conditions que le Président jugera convenable,
- **Autorise** le Président à signer l'acte de convention à recevoir par Maître Jean René LATOUR, notaire associé à Périgueux (24), et à procéder à toutes les formalités relatives à l'acte.

Fait à Marcillac-Saint-Quentin, le 11 mars 2022.

Jérôme PEYRAT
Président

